

PROJET ÉDUCATIF

secteur Enfance Jeunesse

MJC intercommunale

2024 / 2028

1ère édition



La MJC Intercommunale - salle Sabine Sani est une association loi 1901 composée de trois secteurs : le secteur « activités socio-culturelles », le secteur « diffusion culturelle » et le secteur « enfance et jeunesse ».



La MJCI située à Aÿ a pour vocation de favoriser **l'autonomie et l'épanouissement** et de permettre à tous **d'accéder à l'éducation et à la culture**, afin que chacun-e participe à la **construction d'une société plus solidaire**.

Elle est ouverte à tous, sans discrimination. Elle contribue à la création et au maintien des liens sociaux.

Elle a pour mission d'**animer des lieux d'expérimentation, et d'innovation sociale** répondant **aux attentes des publics**, encourageant **l'initiative, la prise de responsabilités et une pratique citoyenne**.



Ses valeurs sont :

1. **Être accessible à tous**
2. **Vivre ensemble** (dans le respect et la bienveillance)
3. **Transmettre**

Au cours de l'année 2023/2024, la MJCI entame la réécriture de son nouveau projet associatif. Grâce à un dispositif local d'accompagnement, l'association réunit professionnel·le-s, bénévoles et adhérent·e-s pour travailler et réfléchir à ce projet.

Trois objectifs majeurs vont émerger pour 2024/2028 :

OBJECTIF 1 : Un projet rassembleur, axé sur la culture et les loisirs, qui favorise le lien et la participation dans un cadre convivial, pour rendre le public acteur de l'association et plus largement, de la société.

OBJECTIF 2 : Des projets diversifiés, respectueux de l'environnement, qui emmènent le public vers la découverte & l'expérimentation.

OBJECTIF 3 : Des événements festifs, artistiques et culturels au rayonnement fort, qui donnent une visibilité à la maison et au territoire.

Le secteur Enfance Jeunesse

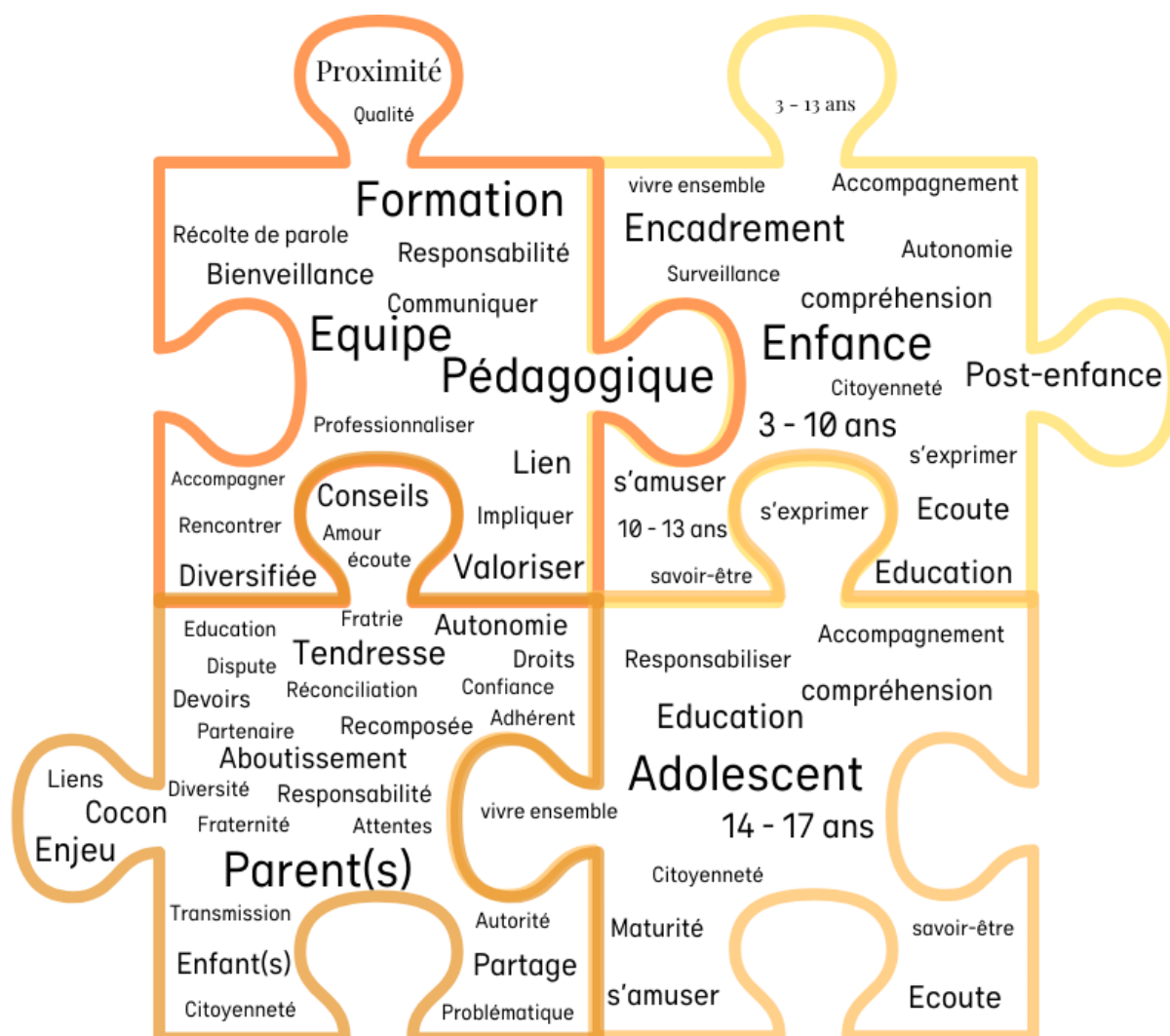
Accueillir des enfants de façon collective, en dehors de leur domicile familial est un acte éducatif. Ces accueils permettent à l'enfant et au jeune de vivre un temps de découverte de soi et des autres dans un contexte de détente. Le temps de vacances ou de loisirs participe à l'éducation de l'enfant et lui offre la possibilité de s'approprier un environnement et des expériences. Il représente un troisième pôle dans la vie de l'enfant, à côté de l'école et de la famille et permet de prendre des responsabilités, de construire des relations différentes avec le quartier, le village, l'école, d'autres structures (clubs sportifs, écoles artistiques...), d'autres environnements (sorties et camps) et d'autres enfants et jeunes. Ainsi, il s'agit pour chaque enfant et chaque jeune de favoriser sa créativité, sa prise de responsabilités, la pratique d'activités, le développement de son autonomie par l'acquisition de repères dans un paysage complexifié et le développement d'un esprit critique. Notre démarche s'inscrit dans une volonté de coéducation. Nous recherchons la complémentarité, la diversité et la construction commune d'une action éducative avec les familles et les autres intervenants de l'éducation des enfants.

La commission enfance et jeunesse a entamé un travail de réécriture du projet éducatif afin qu'il soit en corrélation avec le nouveau projet associatif. Elle a travaillé autour des axes de développement définis dans ce projet, notamment pour un accueil de loisirs plus respectueux de l'environnement et un renforcement sur l'accueil de toutes personnes, quelles que soient ses particularités. La commission a décidé d'écrire le projet éducatif pour la période 2024/2028 avec des versions annualisées sur les 5 années.

Nous avons choisi de garder deux axes déjà présents dans la version précédente, ceux de « la place de l'animateur » et « la place de l'accueil de loisirs » puisqu'il s'agit de deux axes que le secteur se doit de maintenir.

Le projet éducatif sera à nouveau étudié à la rentrée 2025/2026 afin d'en développer les actions de mise-en-œuvre, une nouvelle fois avec la collaboration de la commission.

La vision du secteur par la commission :



La commission a également fait le choix de garder des objectifs issus du projet éducatif précédent en veille. En effet, le bilan a pu montrer que les objectifs ci-après avaient été atteints. Toutefois, il est nécessaire de travailler à maintenir cette qualité.

L'axe jeunesse émerge sur cette nouvelle édition. Cependant, la commission ne peut s'empêcher de voir la jeunesse comme la logique continuité de l'enfance. De ce fait, certains objectifs seront communs aux deux axes.

AXE 1 : L'ENFANCE

VEILLE :



[A.1] Favoriser l'enrichissement personnel, l'épanouissement et la construction de la personnalité des enfants :

L'accueil de loisirs doit être :

- Lieu de découverte
- Lieu d'expérimentation
- Lieu de pratiques culturelles, artistiques et sportives
- Lieu de développement de l'autonomie
- Lieu favorisant la prise d'initiative (prise de paroles, argumentation...)

[A.2] Développer les histoires de vie :

- Favoriser la participation des enfants sur les séjours de vacances afin de leur permettre de vivre des expériences en dehors de leur milieu familial

0.1 – Inscrire l'accueil collectif de mineurs dans une perspective écologique.

0.2 – Faciliter l'intégration de chaque enfant au sein de l'accueil collectif de mineurs en encourageant le vivre ensemble.

0.3 – Préparer les citoyens de demain en favorisant la collectivité et en travaillant le respect des individus.

AXE 2 : LA JEUNESSE

0.1 – Inscrire l'accueil collectif de mineurs dans une perspective écologique.

0.2 – Promouvoir et encourager l'inclusion de tous les jeunes, peu importe leur identité.

0.3 – Préparer les citoyens de demain en favorisant la collectivité et en travaillant le respect des individus.

AXE 3 : LA FAMILLE

VEILLE :



[A.1] Permettre à toutes les familles d'avoir accès, pour leurs enfants, à l'accueil de loisirs et aux séjours de vacances par :

- La mise en place de tarifs en fonction des revenus
- Des possibilités de paiement échelonnés
- Un accompagnement personnalisé des familles dans les démarches d'aides financières.

0.1 – Développer un espace privilégié pour les familles à travers des actions dédiées.

0.2 – Renforcer la relation entre les familles et le secteur pour tendre davantage vers la co-construction.

0.3 – Améliorer la communication pour être efficaces et précis.

AXE 4 : L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

0.1 – Favoriser la formation des animateurs :

- ❖ Aides financières pour les formations BAFA/ BAFD
- ❖ Mise en place de temps de formations obligatoires notamment pour les équipes de l'été avec des intervenants extérieurs spécialisés (théâtre, chant...)

0.2 – Développer le sens des responsabilités des animateurs

- ❖ Par rapport aux enfants
- ❖ Par rapport aux familles
- ❖ Par rapport à l'équipe d'animation et aux autres professionnels de la MJCI

0.3 – Favoriser la qualité des animations

- ❖ Optimiser l'utilisation des compétences des animateurs
- ❖ Développer la participation d'intervenants spécialisés

0.4 - permettre aux animateurs vacataires de l'ACM de trouver leur place au sein de la MJCI

- ❖ Développer des temps de rencontre avec le personnel permanent de la MJCI
- ❖ Favoriser la rencontre des animateurs avec les bénévoles
- ❖ Impliquer les animateurs dans certains projets de la MJCI

AXE 5 : L'ACCUEIL DE LOISIRS ET LA MJCI

0.1 - Favoriser la transversalité avec les autres secteurs de la MJCI

- ❖ Mise en place de projets communs
- ❖ Participation aux projets des autres secteurs
- ❖ Profiter de la fréquentation de l'accueil de loisirs pour communiquer sur les différentes actions de la MJCI

0.2 - Valorisation des compétences des autres secteurs de la MJCI

- ❖ Développer la participation des intervenants spécialisés de la MJCI

0.3 - Favoriser les relations avec les autres ACM du territoire

- ❖ Mise en place de projets communs
- ❖ Partage de compétences, d'expériences
- ❖ Mise en place de temps d'échanges

0.4 - développer les relations avec les autres structures du territoire

- ❖ Mise en place de projets intergénérationnels avec la maison de retraite
- ❖ Mise en place d'activités avec la maison de la famille et de l'enfant, la crèche, le collège...
- ❖ Mise en place de temps d'échanges

Bilan de l'année 2023 :

L'accueil de loisirs a fonctionné toute l'année, aussi bien les mercredis que les vacances scolaires. Une stabilité de la fréquentation s'est installée entre 2022 et 2023. Pour les séjours de vacances, ils connaissent un vrai succès.

Toutefois, la difficulté de recrutement déjà vécue sur l'année précédente se prolonge sur l'année 2023. Le règlement est durci et nous communiquons encore plus sur cette difficulté de recrutement afin que les familles en prennent véritablement conscience.

Le projet jeune est « déconstruit » et reconstruit. Un groupe de cinq jeunes est constitué et des rencontres ont lieu une fois par mois. Des projets sont mis en place à l'initiative des jeunes tant pour la MJCI que pour l'extérieur. Les jeunes se sont montrés assidus, volontaires et impliqués pour les projets, rencontres et opérations d'auto-financement.

Les ateliers parents-enfants ont également fonctionné toute l'année mais la fréquentation est toujours aléatoire. Un atelier a dû être annulé.

L'année 2024 :

L'année 2024 est marquée par le changement. Cette volonté de se renouveler au sein de l'accueil de loisirs est partagée avec l'équipe d'animation. De ce fait, le séjour de découverte à la montagne se déroule ailleurs que dans le Jura pour 2024, des journées à thème sont créées pour l'été, des journées grands jeux également. Afin de tendre vers un respect environnemental tout en prenant en compte les effectifs sur centre, un goûter maison est mis en place une fois par semaine.

Enfin, le plus gros changement est marqué par la réécriture du projet associatif et donc du projet éducatif.

Les séjours pour l'année 2024 sont déjà programmés, tout comme les ateliers parents-enfants avec un fonctionnement similaire aux années précédents. Seul le fond change.

Perspectives 2025 :

Pour l'année 2025, le secteur enfance jeunesse vise à conserver un accueil de qualité tout en restant concentré sur les objectifs établis. Il aspire également à réduire son impact écologique.